

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 05 octobre 2023

Convention de partenariat
en faveur du développement économique

L'union fait la force

La Communauté de Communes de l'île vient d'entériner un accord de partenariat actif avec deux acteurs incontournables du monde économique, la chambre des métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime. Cette convention vise à mobiliser toutes les ressources nécessaires pour encourager l'entrepreneuriat, accompagner la formation, soutenir l'emploi et la compétitivité des entreprises. Elle s'inscrit dans la continuité de la politique volontariste menée par les élus communautaires pour favoriser la création et l'ancrage des entreprises sur l'île d'Oléron.

Pour Michel Parent, président de la communauté de communes de l'île d'Oléron, *« renforcer la collaboration opérationnelle entre les acteurs institutionnels du territoire sur des enjeux liés au développement économique est essentiel pour le dynamisme et l'attractivité de notre île. Il est de notre responsabilité, à ce titre, de soutenir les initiatives, de créer les conditions favorables au développement des entreprises, d'accompagner celles et ceux qui investissent dans le territoire et y créent des emplois. L'accord de partenariat que nous venons de signer avec les chambres consulaires conforte la mise en synergie de nos efforts et de nos actions en faveur du développement économique ».*

Ce 5 octobre 2023, le président de communauté de communes de l'île d'Oléron, Michel Parent, le vice-président en charge du développement économique, Christophe Sueur, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Charente-Maritime, Thierry Hautier, la présidente de la Chambre de Métiers de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine – Charente-Maritime, Sylvie Martin ont signé une convention de partenariat pour une durée de trois ans qui s'articule autour de 4 axes d'intervention.

Le premier volet porte sur l'**observatoire économique** dont le but est d'identifier au mieux les acteurs et les évolutions du territoire. La mutualisation des données économiques représente le socle de cette coopération. Celle-ci va permettre une approche plus globale et plus précise de l'activité sur l'île. La rédaction d'un rapport annuel commun, synthèse des données statistiques de l'économie du territoire, a vocation à affiner les actions à mener et à alimenter la politique de développement économique de la Communauté de Communes. Instance d'échanges, cet observatoire contractualise les relations entre la collectivité et les deux chambres consulaires afin de coordonner efficacement l'ensemble des actions auprès des entreprises.

Le deuxième axe concerne **la formation**. Que ce soit le soutien à l'apprentissage ou celui à la formation professionnelle ou continue, ce volet consiste à mettre en adéquation les besoins des entreprises et les évolutions du territoire avec la mise en œuvre de formations adaptées. Le dispositif Erip porté par la Maison des Services au Public représente à cet égard un relai pertinent pour promouvoir les contrats d'apprentissage auprès des jeunes. Des actions plus ciblées, notamment en direction des collégiens oléronais, pourront être menées et donner lieu à *des rencontres de l'apprentissage*. Du côté de la formation des salariés, la CCI de Charente-Maritime et la CMA Nouvelle-Aquitaine, dont l'expertise est reconnue en la matière, proposeront des sessions selon les besoins des entreprises. Elles assureront à ce titre l'ingénierie et le contenu pédagogique en s'appuyant sur l'offre existante au sein de leur chambre respective.

L'accompagnement est le troisième axe de cette convention. Il vise à consolider le soutien à la création, au développement, à la reprise ou à la transmission d'entreprises. La Communauté de Communes, la CCI de Charente-Maritime et la CMA Nouvelle-Aquitaine mènent déjà, chacune à son niveau, des programmes d'accompagnement individuel ou collectif (rendez-vous, sessions « êtes-vous prêt à entreprendre », « 5 jours pour entreprendre », pack micro, etc... Sur ce volet, il s'agit donc développer des initiatives conjointes, de renforcer la complémentarité des actions au bénéfice des porteurs de projet et d'en faciliter l'organisation notamment par la mise à disposition par la Communauté de Communes de bureaux et de salles de formations.

Enfin, le dernier axe concerne **l'animation territoriale**. D'une part, celle-ci vise à favoriser le dynamisme économique du territoire et à créer de nouvelles synergies en s'appuyant sur les rencontres économiques Asteur déjà existantes (Réseau RH, P'tits Déj' des entrepreneurs, l'événement). D'autre part, elle consiste à renforcer la communication entre les acteurs du territoire notamment par la création d'un *Comité de Concertation Economie-Emploi*. Piloté par la Communauté de Communes, celui-ci rassemblera chaque trimestre la CCI Charente-Maritime, la CMA Nouvelle-Aquitaine, le service public de l'Emploi et la Région Nouvelle-Aquitaine afin de partager l'actualité économique du territoire, l'évolution des dispositifs en cours et l'état d'avancement des projets accompagnés.

Bruno HURE

Chargé de communication

Communauté de communes de l'île d'Oléron

Tel : 06 03 00 13 19

Email : communication1@cdc-oleron.fr

www.cdc-oleron.com